

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

En exercice : 11

Présents : 8 L'an deux mil vingt-six,

Votants : 10 Le 07 septembre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la commune de Villefrancoeur dûment convoqué par monsieur le Maire Dominique ELBORY, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative. Date de convocation du Conseil Municipal : 01/09/2026.

PRÉSENTS : ELBORY Dominique, Oury François, L'HUMEAU Fabrice, BLAIN Laurence, FERREIRA Emilie, BIGOT-DIVERNET Nathalie, HERVELET Rémi, COMTE Philippe.

ABSENT REPRÉSENTÉ : BALASTEGUIN Mélanie donne pouvoir à OURY François, MARTINEZ Brigitte donne pouvoir à ELBORY Dominique.

ABSENT NON REPRÉSENTÉ : LECUIR Olivier

SECRETAIRE : L'HUMEAU Fabrice

ORDRE DU JOUR SESSION ordinaire

1. Approbation du Conseil Municipal du 29/06/2026 : aucune remarque.
2. Délibération pour le retrait de l'Agence Départementale Technique du Loir et Cher.
Vote favorable à l'unanimité.
3. Délibération sur l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement. L'Agglopolys propose le même service par le biais d'une convention. Le Conseil Municipal refuse l'adhésion.
Vote favorable à l'unanimité.
4. Délibération pour l'instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation. Le Conseil Municipal ne souhaite pas la mettre en place.
Vote favorable à l'unanimité.
5. Le Maire propose de déplacer avec l'accord des familles, les 3 urnes qui se trouvent dans l'ancien columbarium. Le Conseil Municipal approuve le principe. Le Maire doit se renseigner quant aux procédures à suivre et aux éventuels coûts engendrés.
6. Le projet de lotissement « Bûche 3 » nécessite l'installation d'une borne à incendie supplémentaire car la distance par rapport aux habitations ne doit pas excéder 200 mètres. Le Conseil Municipal approuve sous réserve que le projet aboutisse.
7. Présentation aux élus du Droit Individuel à la Formation dont dispose chaque élu. Un budget a été voté en ce sens pour 2026.
8. Délibération pour la taxe d'aménagement : suite à une erreur matérielle relevée par la Préfecture, le Conseil Municipal est invité à voter de nouveau la taxe d'aménagement qui relève désormais du code Général des Impôts et qui n'est plus limité dans le temps. Le taux applicable est de 3%.
Vote favorable à l'unanimité.
- 9 Le Conseil Municipal propose un budget de 300€ pour l'achat des livres de Noël de l'école.
- 10 Informations diverses :
 - Le Maire informe qu'il ne souhaite pas parrainer un candidat lors de l'élection présidentielle de 2027.
 - Les travaux suite à la tempête avancent. La toiture du préau couvert est terminée ainsi que le plafond de la classe de CE1.
Fin septembre, la classe de CE1 sera transférée dans la salle associative afin d'effectuer les travaux de toiture et de maçonnerie. La classe de CP disposera d'une cour un peu réduite.
La garderie se déroulera dans l'extension de la salle.
D'autres travaux auront lieu plus tard : la réfection du sol de la classe, les toilettes et le terrain multisport.
Les travaux de Villebouzon sont terminés.
 - Les fils électriques pendent encore à certains endroits mais Enedis devrait intervenir pour sécuriser les lignes.
 - Selon le charpentier, aucune infiltration d'eau dans l'église.
 - Les panneaux de signalisation tombés à Villebouzon vont être réinstallés.
 - Le propriétaire du trampoline a été retrouvé.
 - Un habitant de la commune a fait un don de grandes feuilles de papier et de matières différentes qui serviront à l'école et à la garderie.
 - Prochains conseils le 2 novembre 2026 et le 11 janvier 2027.

Fin de la séance à 20h10.

Compte rendu affiché le 14/09/2026.

Informations : www.villefrancoeur.com